



Région  
Hauts-de-France

Direction  
Agence Hauts de France 2040

Service aménagement régional

C.C.P.C.  
Enregistrement N°

27 NOV. 2023

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

Monsieur Luc FOUTRY  
Président  
Communauté de Communes Pévèle  
Carembault  
85 rue de Roubaix  
59242 TEMPLEUVE

Réf : AHDF-2023-026208

Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ

Tél : 03 74 27 15 32

Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Amiens, le 21 NOV. 2023

Objet : Notification du projet de modification n°3 du PLU de Attiches

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier concernant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ATTICHES.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

Patricia LECOEVRE  
Directrice

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr